

## L'AFL OUVRE UNE ENVELOPPE DE PRÊTS D'1,5 MILLIARD D'EUROS AUX COLLECTIVITES

*A l'heure où les collectivités locales font preuve d'une mobilisation et d'une réactivité sans précédent pour affronter la crise sanitaire, l'AFL, la banque qu'elles ont créée, s'est pleinement mobilisée pour leur assurer la continuité de leurs financements, alors qu'elles subissent des dépenses imprévues, un report de leurs projets, et une forte incertitude sur les recettes à venir.*

### **Une enveloppe de prêts d' 1,5 milliard d'euros mobilisable sur les 12 prochains mois.**

L'AFL a été créée en 2013 au lendemain de la dernière crise financière pour permettre aux collectivités, petites ou grandes, de métropole ou d'outre-mer, de disposer d'un outil public mutualisant leur accès au financement, mission qu'elle remplit pleinement dans la période actuelle. Elle s'appuie notamment sur sa politique de financement robuste et sa réserve de liquidité. Pour les collectivités locales, cette enveloppe d'1,5 milliard d'euros sur 12 mois, constitue une ressource financière importante, nécessaire et complémentaire au plan de relance que le Gouvernement va proposer.

Pour Jacques Péliissard, président du Conseil d'administration de l'AFL-ST, « *Les collectivités ont créé leur banque il y a 5 ans et à travers elle, elles ont réussi à démontrer leur capacité à s'unir et à disposer d'un outil de financement complémentaire aux financements bancaires traditionnels. En période de crise et plus que jamais, l'AFL a vocation à être présente à leurs côtés, aujourd'hui pour les aider à surmonter cette crise et demain pour préparer les futurs projets.* »

### **Un modèle et des conditions d'octroi transparents et inchangés.**

L'octroi des crédits s'appuie sur une notation financière des collectivités, clé de voûte du modèle de l'AFL. Tous les investissements décidés par les exécutifs locaux sont éligibles dès lors que la capacité financière de la collectivité aura été vérifiée. Transparente et indépendante du contexte conjoncturel, cette notation garantit une équité de traitement entre toutes les collectivités, conformément au mandat fixé par les collectivités locales qui gouvernent la banque. S'appuyant sur sa connaissance des collectivités locales et incarnant une finance plus responsable, l'AFL n'est pas un établissement financier comme les autres. Son objectif est de proposer aux collectivités des offres performantes en termes de prix afin de les accompagner au mieux et de limiter au maximum l'impact de cette crise.

Pour Yves Millardet, président du Directoire de l'AFL « *Ces offres retracent la réalité du coût de refinancement de l'établissement aujourd'hui comme avant la crise. A aucun moment, l'AFL n'aura à arbitrer entre plusieurs catégories de clientèle ni à réfléchir à la façon d'allouer ses moyens. C'est la force d'un modèle 100% collectivités qui a fait preuve de sa résilience à chaque crise dans tous les pays où ce modèle existe (Pays scandinaves, Pays-Bas...)* »

## **A propos de l'Agence France Locale**

*L'Agence France Locale est la seule banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100% dédiée, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique.*

*Sa mission : soutenir l'investissement public local en offrant au monde local un accès à la ressource financière, dans les meilleures conditions et en toute transparence. L'établissement bancaire incarne une finance que les collectivités locales françaises ont voulu responsable, portant les principes de solidarité et d'équité.*

*Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français.*

*Plus d'information sur [www.agence-france-locale.fr](http://www.agence-france-locale.fr)*

**CONTACT PRESSE | Lucille SIMON | [lucille.simon@agence-france-locale.fr](mailto:lucille.simon@agence-france-locale.fr) | 04 69 84 81 04**